

# Formulaire de Réservation :



27 place du docteur DUFAU  
40550 Léon  
Tél. : +33 (0) 670 469 000

## Le locataire :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Mobil phone : .....

E-mail : .....

## Dates de location :

Du ..... / ..... / 2018 à ..... h.....

Au ..... / ..... / 2018 à ..... h.....

Je récupère les vélos chez La Cyclerie à Léon

Je souhaite qu'on me livre mes vélos sur mon lieu de vacances :

Adresse : .....

Matériel	Qté	Du	Au	Nombre de jours	Retour	Montant
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

Taille des locataires :

Casques

Assurances

Oui

Enfants : .....

Non

Adultes : .....

J'ai lu et j'accepte les conditions générales de vente (voir verso).

Merci de nous retourner le bordereau accompagné d'un acompte de 10% du montant total à l'adresse suivante :

27 Place du docteur Dufau – 40550 Léon - Tél : +33 (0) 6 70 46 90 00

Observations

Signature

#### Conditions générales

Pendant la durée de la location, le locataire est responsable du matériel loué en ce qui concerne l'état général, les accessoires, le vol. Le matériel loué devra être retourné en état de propreté correct, à défaut un forfait nettoyage de 20€ sera facturé.

En cas de vol, le locataire devra régler la valeur du cycle et présenter les clés de l'antivol, ainsi qu'une copie du dépôt de plainte effectué en Gendarmerie. La valeur des cycles, des matériels et accessoires sont affichés en magasin.

En cas de dégâts sans tiers identifié, le prix de la réparation sera à la charge du locataire.

#### Assurances et Responsabilités

Le locataire est toujours responsable des dommages corporels ou matériels qu'il cause à l'occasion de l'utilisation du cycle loué dont il a la garde.

Le matériel est assuré « responsabilité civil du loueur ». Sa responsabilité n'est engagée que sur faute professionnelle. Les locations ne sont pas remboursées. En cas d'accidents : relevez les coordonnées du tiers, et si possible remplissez un constat amiable.

#### Garantie VOL et CASSE

Cette garantie doit être prise le jour de la location. En cas de vol ou casse, elle transforme votre caution en une franchise à régler, les franchises sont définies par modèle et affichées en magasin.

Cette garantie n'est valable que sur présentation du dépôt de plainte effectué en Gendarmerie.

En cas de vol ou de dégradation de tout ou partie des matériels loués, la franchise s'applique dès lors que les frais de réparation dépasseraient le montant de la franchise. En-dessous de ce montant, le locataire assuré n'aura à régler que la valeur faciale du matériel volé ou dégradé.

---

#### General conditions

During the rental period, the hirer is responsible for the rented equipment: general condition of the bike, accessories and theft. The rented equipment must be returned in a state of correct cleanliness. Otherwise, a cleaning fee of 30€ will be charged.

In case of theft, the hirer will have to pay for the value of the bike, and present the keys of the antitheft device, as well as an official copy of the complaint filed in Gendarmerie Nationale. The value of cycles, equipment and accessories are displayed in the stores.

In case of damage without identified third party, the hirer will pay for the repairs.

#### Insurance and responsibility

The hirer is always responsible for the physical injuries or the material damages he has caused when he uses the rented bike.

The equipment is insured by the rental agency (French "responsabilité civile du loueur") under certain conditions and the agent is responsible only for professional misconduct.

The payment for the rental bikes cannot be refunded.

In case of accident, inquire about the third party's name and address and if possible, fill in a jointly-agreed statement for insurance purposes (French "contrat à l'amiable").

#### Theft and damages guarantee

This guarantee must be subscribed on the day of the renting. In case of theft or damages, it turns your deposit into a smaller amount to pay named « franchise ». Every franchises are defined for each cycle model and displayed in stores.

This guarantee is only valid on presentation of the complaint-form made in Gendarmerie Nationale and the return of the keys of the lock.

In case of theft or damage to all or part of the rented equipment, the « franchise » applies as soon as the total repair costs exceed the amount of this same « franchise ». Below this amount, the insured renter will only have to pay the face value of the stolen or degraded equipment.